

CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBELLET

COMPTE RENDU du 8 novembre 2021

Nombre de membres afférents au Conseil :	15	En exercice :	15
Présents :	13	Votants :	15 dont 2 pouvoirs
Date de la convocation :	29 octobre 2021		
Date d'affichage /	12 novembre 2021		

L'an DEUX MILLE VINGT et UN, le huit novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de MONTBELLET, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie de MONTBELLET, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse DREVET, Maire.

Etaient présents :

MM Marie-Thérèse DREVET, Sébastien BORNUAT, Marie-Claire HUSSON, Bruno GALLI, Isabelle SALLIN, Maryse CHARVET, Emmanuel AMBOISE, Jean-Louis GACHET, Thierry GARNIER, Lydia MARTINEZ, Olivier GUILLOT, Fabienne STEPHAN, Sylvie CARNEIRO DA SILVA

Absents excusés avec pouvoir :

- Fabrice PONSOT pouvoir à Sylvie CARNEIRO DA SILVA
- Nicolas LAURENT pouvoir à Isabelle SALLIN

Rappel de l'ordre du jour :

- Présentation du PADD PLUI – observations à formuler
- Rapport de la CLECT et modification des statuts de la CCMT (Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois)
- Révision des tarifs du cimetière
- Délibération portant sur les amendes de police
- Questions diverses

En préambule, intervention des conseillers départementaux du canton d'Hurigny :

Patrick DESROCHES et Carine LALANNE ont présenté leurs objectifs pour le mandat à venir et les dossiers départementaux sur lesquels ils travaillent.

Patrick DESROCHES lance un appel pour une mobilisation générale, le dimanche 14 novembre à 10h00 au pont de Montbellet/Fleurville. En effet, une marche silencieuse réunira élus, professionnels et habitants des communes environnantes des deux départements de l'Ain et de la Saône et Loire. En effet, cette marche a l'unique but de prouver l'indispensable construction d'un pont sécuritaire pour les milliers de véhicules le franchissant chaque jour.

Madame le Maire et les conseillers municipaux remercient Mr DESROCHES et Mme LALANNE pour leurs interventions.

1 Lecture du compte rendu du 4 octobre 2021 : Approuvé à l'unanimité.

2/ Présentation du PADD - PLUI

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) a déjà été présenté en session ordinaire. Avec le projet ECLAT, le PADD a été revu. Les élus ont été destinataires du support. Aucune observation n'est formulée.

3 / Rapport de la CLECT et rapport annuel d'activités 2020

Les rapports ont été transmis aux élus.

Le débat sera revu au cours de la prochaine séance de conseil municipal.

4/ Révision des tarifs du cimetière

Suite à la réunion de la Commission Cimetière, Mme le Maire propose une révision des tarifs :

- | | |
|---|---------------|
| - Concession pleine terre de 2 m ² d'une durée de 30 ans : | 200 Euros |
| - Superposition de corps pour une concession perpétuelle : | 200 Euros |
| - droit de séjour dans le caveau provisoire : | 10 € par jour |
| - scellement d'une urne sur une concession perpétuelle : | 50 Euros |
| - scellement d'une urne sur une concession à renouveler : | 50 Euros |
| (en sus du coût du renouvellement éventuel) | |

Les autres tarifs restent inchangés

La Commission Cimetière a également travaillé sur l'élaboration d'un règlement. Celui-ci sera présenté prochainement à l'assemblée.

5/ Délibération portant sur les amendes de police

Le Conseil Municipal donne son accord pour solliciter une subvention au titre des amendes de police auprès du Département concernant la pose de radars pédagogiques et de panneaux de signalisation

6/ Questions diverses

La commune a adhéré à l'**application PANNEAU POCKET** ; système d'alerte qui permet de prévenir très rapidement, les habitants.

Pour le téléchargement (gratuit) des personnes intéressées, une communication via le site internet sera assurée.

- **Ecole** : pour immortaliser le nom du groupe scolaire NIKI DE SAINT PHALLE, le projet d'une fresque murale a été abordée avec la directrice de l'école. Le projet serait porté par l'entreprise Pass Muraille qui avait réalisé la première fresque avec les élèves.

Les enfants participeront, par le biais d'ateliers, à la préparation de ce projet. Des projets sur support dessin seront présentés devant le conseil avant la réalisation finale.

Un premier devis a été établi à 5.000 euros environ. Dans ce tarif, 2.000 euros environ sont consacrés à des ateliers pour les élèves qui participeront à la création de cette fresque. Mme le Maire a confirmé l'accord de la Commune auprès de la Directrice de l'Ecole, de la prise en charge des ateliers.

Cependant, afin d'assurer la pérennité de la future fresque, les murs concernés doivent être revêtus d'une couverture. Des devis seront demandés.

- **Cadeau de départ de Mme LOISEAU** : Un bon d'achat auprès d'une enseigne sera pris.

- **Office du Tourisme** : une visite de l'Office du tourisme à TOURNUS est prévue pour les élus le mercredi 1^{er} décembre à 19h00

- **Commission jeux d'enfants** : une commission composée d'élus et parents de jeunes enfants, assistantes maternelles sera créée pour installer des nouveaux jeux au city stade

- **Passage à la M57 au 1er janvier 2022** : les services de la DGFIP demandent une délibération plus complète que celle prise en juin dernier. La commune retient une comptabilité abrégée et décide de ne pas neutraliser l'amortissement. La délibération prise en date du 14 juin 2021 n° 19/2021 est retirée.

- **Pont Jacques Chirac** : Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier reçu le 1er octobre 2021 en mairie adressé par l'Association Bien vivre à Replonges. Mme le Maire informe le conseil Municipal de la réception le 14 Octobre, d'un courrier de FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT 71. Compte-tenu de sa longueur, Mme le Maire en donne une lecture simplifiée en confirmant que le courrier est à disposition de tous les élus.

- **Cérémonie du 11 novembre** : la cérémonie est fixée à 11h30 au Monument aux Morts. Une exposition sur le thème de la résistance locale se déroulera le jour même à la salle polyvalente sous la houlette de l'ANACR.

Date de la prochaine séance de conseil :

lundi 6 décembre 2021 à 19h00 en mairie de MONTBELLET

La séance est levée à 21h50

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans sus dits, ont signé au registre les membres présents